



DEC191007DR02

**Décision portant nomination de Mme Delphine Champeval aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes et nommant M. Philippe Grellier en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR7245 en date du 04/02/2019 ;

Considérant que Mme Delphine Champeval a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Institut Curie et la délégation Paris Michel Ange du CNRS le 28/01/2009 et du 10/03/2009 au 13/03/2009 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Delphine Champeval, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes à compter du 01/01/2019.

Mme Delphine Champeval exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Delphine Champeval est placée sous l'autorité du directeur d'unité.



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/03/2019

Le directeur de l'unité  
Philippe Grellier

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle  
Bruno David

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop